Nations Unies S/PV.4092 (Resumption 2)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

4092e séance

Mercredi 26 janvier 2000, à 12 h 10

New York

Président :	M. Holbrooke	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Dejammet
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Kasse
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Namibie	M. Gurirab
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

00-26046 (F)

La séance est reprise à 12 h 10, le mercredi 26 janvier 2000.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons un programme très chargé, nous disposons de très peu de temps et nous devons publier une déclaration présidentielle.

Je voudrais remercier les pays qui ont accepté de faire distribuer leurs déclarations. Je demanderai au Secrétariat de s'en occuper. Il s'agit du Brésil, du Cap-Vert, de la Colombie, de l'Érythrée, des États-Unis, de l'Inde, d'Israël, du Lesotho, de la Norvège et de la Tanzanie. Si un autre pays souhaite que sa déclaration soit distribuée, nous le ferons volontiers.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Lorsque les Pays-Bas ont assumé la présidence du Conseil de sécurité en septembre dernier, ils ont organisé une réunion extraordinaire afin d'aider le Conseil à mieux axer son action sur les questions redoutables auxquelles l'Afrique est confrontée au début d'un siècle qui, nous l'espérons, sera un «siècle africain». Avec actuellement «le mois de l'Afrique» que vous avez organisé avec tant d'énergie, Monsieur le Président, nous avons sûrement pris un bon départ.

Nous avons été impressionnés par la présence à ce débat de tant de chefs d'État des pays engagés le plus directement en République démocratique du Congo. Ceci est sûrement de bon augure pour l'avenir de cette région en difficulté. Nous espérons en particulier que la poursuite des pourparlers permettra d'établir un calendrier réaliste pour l'application de l'Accord de Lusaka.

Le Secrétaire général nous a fourni un rapport très important et qui incite à la réflexion (S/2000/30), dans lequel il indique clairement que la communauté internationale est de plus en plus impliquée en République démocratique du Congo parce que les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ont renouvelé et renforcé leur engagement; il indique tout aussi clairement qu'il n'y a pas d'alternative réaliste à l'Accord de Lusaka. Il est donc d'autant plus affligeant que l'Accord soit violé systématiquement. Nous demandons instamment aux signataires de mettre fin à toute action militaire qui violerait l'Accord.

Il faut surtout s'attacher à améliorer la performance décevante de la Commission militaire mixte (CMM). Les Pays-Bas appuient financièrement la CMM; en fait, la CMM jouit d'un tel support financier international que l'on ne peut prétendre que le manque de ressources constitue un obstacle à ce qu'elle joue le rôle clef prévu dans l'Accord. Il faut que la CMM se réunisse plus souvent pour surveiller les nombreuses violations du cessez-le-feu. Il faudrait envisager l'ouverture d'un secrétariat permanent de la CMM pour faciliter une approche plus directe. Nous demandons à toutes les parties et à l'Organisation de l'unité africaine de renouveler leurs efforts pour améliorer l'efficacité et la crédibilité de la CMM. Si la CMM n'est pas renforcée, les efforts de l'ONU seront complètement vains.

Un nouveau dispositif politique est nécessaire à l'intérieur de la République démocratique du Congo, y compris la mise au point de structures étatiques démocratiques et responsables qui traiteront les problèmes de multiethnicité et de partage du pouvoir. Tout en regrettant qu'il ait fallu tant de temps pour entamer le dialogue national en République démocratique du Congo, nous comptons que les efforts du Président Masire en tant que Facilitateur de ce processus donneront rapidement des résultats. Je souscris à l'opinion du Ministre du Royaume-Uni qui a dit que, idéalement, il faudrait que la date de commencement de ce dialogue soit annoncée cette semaine. Les Pays-Bas s'engagent fermement à appuyer financièrement ce processus.

Une des menaces essentielles pour l'Accord de Lusaka vient des Interahamwe et des ex-Forces armées rwandaises dont les activités passées et présentes sont à l'origine du conflit. Leur désarmement, leur démobilisation et leur réinsertion dans la société constituent une tâche monumentale mais aussi une étape cruciale pour le processus de paix. La restauration de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo devra aller de pair avec la prise en considération des besoins légitimes de sécurité de ses voisins. En fait, l'implication des puissances régionales dans ce conflit est telle qu'une conférence internationale devra, en temps voulu, s'atteler aux questions de la paix, de la stabilité, de la démocratie et du développement dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

L'objet du débat actuel est double : il réaffirme l'engagement des parties envers l'Accord de Lusaka et sert à documenter la réponse du Conseil aux recommandations du Secrétaire général pour la deuxième phase de l'opération des Nations Unies en République démocratique du Congo. Malgré les risques évidents d'un déploiement dans un environnement instable, les Pays-Bas appuient l'envoi de 500 observateurs, proposé dans le rapport du Secrétaire général, si une protection adéquate peut être assurée. Nous ne devons pas commettre d'erreur cette fois-ci et nous devons être prêts à adopter le mandat approprié avec des ressources appropriées. Le succès de vos efforts, Monsieur le Président, pour faire en sorte que le Congrès des États-Unis soit de notre côté sera, bien sûr, crucial pour nous permettre de trouver ces ressources.

Le conflit en République démocratique du Congo n'a fait qu'aggraver les souffrances causées au cours d'une longue suite de violations des droits de l'homme. Partout dans le pays, les parties au conflit ont été impliquées dans ces violations. Nous demandons aux parties de respecter les droits de l'homme et de faire en sorte que ceux qui les violent soient punis.

Enfin, il y a deux aspects importants qui alimentent directement et indirectement le conflit : le trafic d'armes et l'exploitation des ressources naturelles.

Le Conseil, sous la présidence des Pays-Bas, a consacré, en septembre dernier, une séance extraordinaire aux armes de petit calibre et a demandé que des mesures soient prises pour décourager les mouvements d'armes à destination des pays en conflit. Le Conseil avait également évoqué à cette occasion la possibilité d'adopter sur une base volontaire des moratoires régionaux pour faciliter la réconciliation. Ces recommandations s'appliquent très précisément à la République démocratique du Congo, compte tenu de la quantité importante d'armes qui se trouvent sur son sol. Dans un premier temps, les Pays-Bas voudraient engager les États Membres de l'ONU qui ne l'ont pas encore fait à adopter les orientations et les principes directeurs du Code de conduite de l'Union européenne et à s'abstenir d'exporter des armes vers la région des Grands Lacs.

L'exploitation des ressources économiques de la République démocratique du Congo par plusieurs parties contribue à perpétuer le conflit, en leur permettant de financer les dépenses militaires. Nous devons remédier à cette situation au plus vite et empêcher l'exploitation illégale de ces ressources. Le Secrétaire général pourrait peut-être faire rapport au Conseil de sécurité sur cette question en se basant sur les conclusions du groupe d'experts, à l'exemple de la démarche suivie dans le cas de l'Angola. Nous appuyons sans réserve les suggestions très judicieuses présentées à cet effet par la France et à une autre occasion par le Royaume-Uni.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer chaleureusement l'Ambassadeur Qin Huasun étant donné que c'est peut-être la dernière fois que nous le voyons au Conseil de sécurité.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite vivement de la participation des chefs d'État de nombreux pays africains, du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Salim, et de Sir Ketumile Masire, à ces consultations du Conseil de sécurité qui sont consacrées à la situation en République démocratique du Congo. De même, nous remercions le Président des efforts qu'il a déployés et de la formule novatrice utilisée pour cette séance.

La tâche qui consiste à aider le peuple de la République démocratique du Congo à se libérer des affres de la guerre et à rétablir la paix dans ce pays est un grave défi pour la communauté internationale et en particulier pour le Conseil de sécurité. La délégation chinoise a lancé à plusieurs reprises des appels à la communauté internationale et à l'ONU pour qu'ils affectent les ressources financières et humaines nécessaires dès que possible pour aider au règlement du conflit en République démocratique du Congo et éviter ainsi de payer un prix encore plus élevé à l'avenir. Pour résoudre ce conflit, les pays africains et la communauté internationale ont inlassablement mené des efforts de médiation et ils ont amené les différentes parties au conflit à signer l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka en juillet dernier. Malheureusement, cet accord n'a pas été respecté et il n'a pas été appliqué dans les faits. L'opération de maintien de la paix de l'ONU qui est attendue depuis longtemps n'a toujours pas été mise en place même si cette question a fait l'objet de débats prolongés au Conseil.

Nous nous félicitons du rapport détaillé que le Secrétaire général a préparé sur les mesures que l'ONU pourrait prendre dans l'étape suivante. Dans ce rapport, le Secrétaire général propose que des observateurs militaires et des troupes soient déployés dans la région. Nous espérons que le Conseil tirera pleinement parti de cette occasion rare qui s'offre alors que les chefs d'État des pays africains concernés sont réunis ici à New York, et qu'il prendra des mesures sans tarder. Nous souscrivons à l'adoption par le Conseil de sécurité de la déclaration présidentielle dont nous sommes saisis et nous espérons qu'elle marquera un nouveau point de départ pour l'appui de la communauté internationale au processus de paix en République démocratique du Congo et pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays.

La délégation chinoise a écouté avec un grand intérêt tous les orateurs précédents et notamment les chefs d'État des pays africains, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Salim. Je voudrais à présent saisir cette occasion pour mettre en relief les points suivant :

Premièrement, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être pleinement respectées et protégées. C'est la condition préalable au règlement de ce conflit.

Deuxièmement, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, en tant que base pour assurer le règlement de ce conflit, doit être mis en oeuvre dans son intégralité et de manière rigoureuse. Cet accord constitue une initiative louable prise par les pays africains en vue de résoudre leurs conflits. Les efforts de médiation du Président Chiluba, de l'OUA et de la Communauté de développement de l'Afrique australe doivent être respectés et appuyés par toutes les parties.

Troisièmement, le déploiement en temps voulu de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo est une garantie essentielle pour résoudre ce conflit. Ayant entendu les points de vue des pays africains intéressés, le Conseil doit à présent accélérer l'examen et la mise en oeuvre de la proposition faite par le Secrétaire général de déployer jusqu'à 500 observateurs militaires et des troupes dont l'effectif pourrait aller jusqu'à 5 500 militaires en République démocratique du Congo. La mission de maintien de la paix devra se voir confier un mandat approprié. Ceci est essentiel au regard de la situation actuelle et ce sera un test important de la volonté politique et de la détermination du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, l'instauration d'un dialogue politique national ouvert à tous sera un moyen efficace pour réaliser la réconciliation nationale en République démocratique du Congo. Par ailleurs, il ne sera pas possible d'instaurer un dialogue interne en République démocratique du Congo sans un environnement extérieur stable. Les processus de paix et de réconciliation vont de pair. Nous nous félicitons de la désignation par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de Sir Ketumile Masire, l'ancien Président du Botswana, en tant que Facilitateur, et nous lui adressons tous nos voeux de succès.

Cinquièmement, l'éradication de la pauvreté et le développement de l'économie, avec l'aide de la communauté internationale, sont indispensables pour permettre à la République démocratique du Congo de parvenir à une paix durable et à la stabilité. À cet égard, nous appuyons la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur la paix, la stabilité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Le chemin menant à la paix en République démocratique du Congo ne sera pas aisé, cependant, nous sommes convaincus que, à condition que la communauté internationale saisisse les possibilités qui se présentent et déploie des efforts concertés, et à condition que les diverses parties au conflit s'engagent sur la voie d'une véritable réconciliation et honorent leurs engagements, une ère de paix et de stabilité s'ouvrira bientôt pour les peuples de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a adressées à l'intention de la présidence américaine.

Je voudrais souhaiter la bienvenue dans cette salle au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Salim, au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, au Ministre de la coopération de l'Ouganda et aux autres représentants qui sont venus participer à cette séance extraordinaire.

Je tiens également à remercier le représentant de l'Égypte qui a annoncé qu'il ferait lui aussi distribuer le texte de sa déclaration. C'est, à mon avis, une grande démonstration d'amitié qui va dans le sens de nos efforts, surtout venant d'un pays aussi important pour nous tous en Afrique et dans le monde entier.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : En organisant cette séance, la présidence des États-Unis a donné au Conseil de sécurité la possibilité de relancer le processus de paix et de sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs en général.

La semaine dernière, le Conseil a entendu l'ancien Président Nelson Mandela qui nous a rendu compte de l'état d'avancement du processus de paix d'Arusha pour le Burundi. Force est de reconnaître les liens évidents qui existent entre les processus de Lusaka et d'Arusha et nous vous félicitons, Monsieur le Président, de la clairvoyance dont vous avez fait preuve en établissant le lien entre ces deux situations de crise alors que le Conseil concentre son attention sur l'Afrique ce mois-ci.

Cela étant, nous nous associons aux orateurs précédents pour nous féliciter de la participation à cette séance de tant de dirigeants africains ainsi que du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Leur présence ici même met en relief le rôle important que l'ONU peut jouer pour rétablir la paix dans la région des Grands Lacs.

Ma délégation souhaite également remercier le Secrétaire général de l'ONU de son rapport complet et détaillé sur la situation en République démocratique du Congo, ainsi que de la déclaration précieuse qu'il a prononcée à l'ouverture de cette séance. Nous nous félicitons en particulier de son analyse et de ses recommandations qui devraient servir de base pour l'action à entreprendre par le Conseil. Ma délégation voudrait également exprimer sa reconnaissance

au Secrétaire général et à ses représentants spéciaux pour les efforts qu'ils déploient en vue de faire avancer le processus de paix.

Ma délégation ne peut que reconnaître les difficultés et les complexités qui doivent être résolues pour parvenir à une paix durable en République démocratique du Congo. Nous avons conscience que ces problèmes peuvent sembler insolubles mais, pour aussi difficile que la recherche de solution puisse paraître, les souffrances du peuple congolais nous obligent à ne ménager aucun effort pour mettre un terme à cette tragédie. Nous pensons que même lorsqu'il semble que subsistent le doute et le pessimisme, la force et la détermination d'un petit nombre peuvent servir de catalyseur pour parvenir à la paix.

Ma délégation trouve donc encourageants les expressions d'espoir et de volonté politique et les engagements pris par tous les dirigeants africains qui ont pris la parole au Conseil. Nous convenons qu'il est fondamental de créer les conditions d'une paix durable, sur la base de la pleine application de l'Accord de Lusaka. Les éléments d'une telle paix doivent comprendre la sécurité aux frontières des États concernés, leur souveraineté et leur intégrité territoriale, ainsi que la pleine jouissance de leurs ressources nationales.

À cet égard, nous appuyons l'appel à l'arrêt immédiat des hostilités et nous réaffirmons notre appui à l'unité, à la stabilité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. À cette fin, le retrait des contingents étrangers de la République démocratique du Congo doit être mené à bien, comme prévu dans l'Accord de Lusaka.

La Jamaïque appuie la recherche d'un dialogue national au niveau congolais qui, nous le pensons, est un pas indispensable vers la réconciliation nationale et l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo. Nous sommes heureux de voir que l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire, a accepté d'être le Facilitateur de ce dialogue et nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts, qui méritent tout l'appui moral et matériel de la communauté internationale.

La situation précaire en République démocratique du Congo en matière de sécurité continue d'être une source de préoccupation. La recrudescence des activités militaires des groupes armés et le danger que représenteraient des violences à grande échelle entre groupes ethniques nuisent à la réalisation des objectifs de paix prévus par l'Accord de Lusaka. Nous exhortons ceux qui estiment qu'ils ont légitimement le droit de demander justice et de participer à part entière à la gestion politique de la République démocratique du Congo, de le faire en venant à la table des négociations et non en utilisant le langage des armes, sachant qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit.

Ma délégation est profondément inquiète par l'aggravation de la situation humanitaire en République démocratique du Congo, et en particulier par l'insécurité croissante qui règne dans les zones de guerre et qui fait qu'il est très difficile pour les travailleurs humanitaires de se rendre auprès des populations vulnérables. Nous avons noté dans le rapport du Secrétaire général que plus de 960 000 personnes sont quasiment inaccessibles en raison de l'insécurité. Le nombre croissant de personnes déplacées et de réfugiés — quelque 280 000 citoyens congolais sont en effet réfugiés en République du Congo, en Zambie et en Tanzanie — a donc de graves retombées, non seulement sur la République démocratique du Congo, mais également sur les pays voisins. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés et à agir conformément au droit international humanitaire.

Nous voudrions également rendre hommage au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Programme alimentaire mondial et aux organisations non gouvernementales à vocation humanitaire qui s'occupent des réfugiés et essaient de faciliter leur retour, et nous les encourageons à poursuivre leur travail malgré les difficultés rencontrées.

Le rapport du Secrétaire général a également mis en lumière la situation d'insécurité alimentaire critique que connaissent quelque 10 millions de personnes en République démocratique du Congo, ainsi que le niveau très élevé de malnutrition aiguë et chronique chez les enfants de moins de 5 ans. Nous exhortons la communauté internationale à répondre favorablement à l'Appel commun lancé par les Nations Unies pour 2000 et nous notons avec un profond regret que le faible taux de réponses reçues à l'Appel de 1999 a rendu impossible une intervention des Nations Unies, qui aurait permis de sauver des vies.

Le rapport du Secrétaire général attire également l'attention sur des informations faisant état de la persécution d'enfants et de leur enrôlement comme soldats. Nous convenons avec le Secrétaire général que pour assurer la protection des enfants, il faudra agir avant que le respect de l'Accord de cessez-le-feu, déjà fragile, ne soit encore plus compromis. À cet égard, le Secrétaire général a souligné

l'aide précieuse que pourrait apporter une fois en place le personnel civil chargé de la protection des enfants, dont le déploiement a été autorisé dans la résolution 1279 (1999), en assurant la protection des enfants dans une optique globale pendant toutes les phases du processus de rétablissement et de consolidation de la paix, et en complétant les activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

L'Accord de Lusaka a permis de progresser dans la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants et nous exhortons les parties à coopérer à sa mise en oeuvre, en commençant par les groupes vulnérables : les enfants, les blessés et les handicapés.

Ma délégation craint qu'une inaction du Conseil de sécurité n'ait pour résultat d'entraîner des morts supplémentaires, une dégradation constante de la situation humanitaire et un recul par rapport aux progrès déjà enregistrés dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Nous pensons donc que les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général doivent être au plus vite suivies d'effets.

Nous sommes d'accord pour dire que la Commission militaire mixte (CMM) a un rôle capital à jouer et qu'elle doit être établie de façon permanente pour remplir ses fonctions. Les efforts déployés en vue de coordonner ses activités avec celles de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) doivent être poursuivis. Étant donné le rôle déterminant attribué à la CMM, elle doit se voir doter des ressources lui permettant de fonctionner. Nous prenons acte avec satisfaction, à cet égard, des annonces de contributions déjà faites par plusieurs pays. La Jamaïque est favorable à l'élargissement de la MONUC proposé par le Secrétaire général, ainsi qu'au déploiement ultérieur d'une mission de maintien de la paix. À cet égard, nous estimons que les forces envoyées doivent opérer selon des règles d'engagement très fermes.

Nous demeurons pleinement convaincus qu'une action collective est la meilleure façon de faire face à la situation complexe qui règne actuellement et nous souhaitons faire consigner notre satisfaction face aux efforts de l'OUA, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Président Chiluba, qui ont permis de faire des progrès notables sur la voie de la paix dans la région des Grands Lacs. Malgré cela, le Conseil de sécurité ne peut renoncer à son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU doit continuer à travailler en étroite collaboration et en coordination avec l'OUA pour encourager la médiation et la négociation entre les parties concernées et pour appuyer les dirigeants africains, qui se sont efforcés de trouver une solution africaine à la crise en République démocratique du Congo.

La paix en République démocratique du Congo ne sera pas réalisable si on ne tient pas compte de la situation en matière de sécurité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. La Jamaïque est donc tout à fait favorable à la tenue, en temps voulu, d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'ONU et de l'OUA. Nous sommes persuadés que seule une approche globale et intégrée de la crise pourra déboucher sur une paix durable.

Nous pensons que nous devons maintenant poursuivre ce processus avec la volonté d'apporter un changement réel dans la vie du peuple de la République démocratique du Congo, de la région des Grands Lacs et du peuple africain tout entier, en instaurant la paix et la sécurité dans la région. Nous partageons l'espoir de ceux qui pensent que la paix et la sécurité sont non seulement possibles et réalisables mais importantes pour notre paix et notre sécurité à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : J'annonce également qu'un autre État et une organisation veulent bien renoncer à leur droit de parole. Il s'agit premièrement de M. Bouabid, de l'Organisation internationale de la francophonie, que je remercie. Le second est le Japon. Nous ferons distribuer leurs deux déclarations.

L'Ambassadeur Yukio Satoh, à qui je suis profondément reconnaissant, m'a demandé toutefois de lire deux phrases de son discours en raison de leur grande importance.

> «Le Japon est prêt à verser une contribution supplémentaire de 300 000 dollars pour encourager le dialogue national sous la direction du Facilitateur, Sir Ketumile Masire. Avec les 200 000 dollars déjà versés en novembre dernier à la Commission militaire mixte, la contribution du Japon au processus de paix de Lusaka s'élève maintenant à 500 000 dollars.»

Je voudrais demander à M. Salim de porter ceci dès que possible à l'attention du Facilitateur, qui se réjouira, je pense, de cette bonne nouvelle.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe entièrement à l'analyse selon laquelle la République démocratique du Congo est le plus grand défi auquel sont confrontés l'Afrique, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale. Rien à cet égard n'est plus

convaincant que le niveau particulièrement élevé auquel s'est tenue la séance du Conseil lundi dernier. C'est pourquoi le Gouvernement ukrainien appuiera tout effort qui pourrait nous rapprocher du succès dans la tâche formidable du règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo.

Dans cette perspective, l'Ukraine salue l'initiative de la présidence américaine du Conseil de sécurité d'organiser cette séance, qui promet déjà à tous égards d'être extraordinaire.

Nous saluons les dirigeants des pays qui ont signé l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et leur souhaitons chaleureusement la bienvenue. Leur simple présence ici est un signe important que la paix en République démocratique du Congo est réalisable. L'Ukraine partage le point de vue général selon lequel l'Accord de paix de Lusaka représente la base la plus viable pour le règlement du conflit en République démocratique du Congo.

Depuis le début des relations internationales contemporaines, la diplomatie n'a sans doute jamais produit un traité international qui soit parfait. La seule technique pour atteindre la perfection — c'est-à-dire rétablir la paix, régler les différends ou aplanir les divergences — est la stricte mise en oeuvre des dispositions des traités pertinents. Nous sommes absolument convaincus que pour réaliser la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands lacs, la même technique devrait être appliquée à l'Accord de Lusaka.

Comme les autres membres du Conseil de sécurité, l'Ukraine est profondément préoccupée par la détérioration accrue de la situation militaire et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo et par les violations permanentes du cessez-le-feu. Nous sommes également profondément préoccupés par l'aggravation de la crise humanitaire dans la région, que nous considérons comme le résultat direct du non-respect de l'Accord de Lusaka.

Nous appuyons fermement l'appel à un renouvellement de l'engagement des parties à cet instrument. À cet égard, nous sommes encouragés par les déclarations que les chefs d'État de la région ont faites avant-hier au Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a parfaitement raison d'indiquer que cet engagement renforcé est une condition préalable essentielle à toute action internationale vigoureuse à l'appui de l'Accord de Lusaka et à l'octroi par la communauté internationale des importantes ressources nécessaires à cette fin.

En même temps, nous sommes profondément convaincus que toute nouvelle hésitation de la part du Conseil de sécurité à accélérer le déploiement des Nations Unies en République démocratique du Congo serait préjudiciable aux efforts de paix déployés dans cette partie du monde.

À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de ses recommandations bien conçues sur la prochaine phase du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, qui sont faites dans son rapport du 17 janvier 2000 (S/2000/30). L'Ukraine encouragera le Conseil de sécurité à donner rapidement suite à ces recommandations. Le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies ne laissera aucune excuse à des retards supplémentaires dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Nous demandons aux parties de parvenir à un accord sur un nouveau calendrier réaliste et réalisable pour la mise en oeuvre de l'Accord.

Les parties à l'Accord devraient tout particulièrement s'employer à mettre un terme à la présence de troupes étrangères en République démocratique du Congo, quand cette présence est inconciliable avec les principes de la Charte des Nations Unies. L'Ukraine est fermement convaincue que rien ne saurait justifier des mesures prises en violation des principes fondamentaux du droit international, notamment des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États.

En outre, nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'une exploitation illégale des ressources économiques de la République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité doit envisager des mesures concrètes pour mettre un terme à ces activités illégales.

Nous reconnaissons que le problème des groupes armés en République démocratique du Congo a une incidence grave sur la sécurité d'un grand nombre d'États en Afrique centrale. Il faut insister tout particulièrement sur le problème de la sécurité à la frontière orientale de la République démocratique du Congo. Nous sommes d'avis qu'il faut d'urgence engager un processus global de désarmement et de démobilisation de tous les groupes armés qui opèrent dans ce pays.

L'Ukraine appuie également l'initiative du Gouvernement français, qui propose d'organiser dès que possible une conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour s'attaquer de manière globale à toutes les autres causes profondes du conflit actuel en République démocratique du Congo, dont certaines, comme on le sait, remontent à une époque lointaine.

Les événements récemment survenus ne doivent pas non plus être oubliés. C'est pourquoi, à notre avis, le rapport de l'enquête indépendante sur les actions de l'ONU au cours du génocide de 1994 au Rwanda devrait également faire l'objet d'un examen approfondi de notre part.

Pour terminer, je voudrais dire que nous avons bon espoir que cette «semaine de la République démocratique du Congo», dans le cadre du «mois de l'Afrique», au Conseil de sécurité apportera des résultats très concrets contribuant au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région de l'Afrique centrale. La déclaration présidentielle qui sera publiée aujourd'hui est un premier pas positif. En prenant des mesures rapides sur la République démocratique du Congo, le Conseil répondra aux attentes des pays africains et de toute la communauté internationale, renforçant ainsi la crédibilité du Conseil de sécurité. D'après ce que nous avons entendu lundi, je pense qu'il y a lieu d'être optimiste. Oeuvrons ensemble en faveur de la paix en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, qui a également renoncé à son tour de parole. Le texte de son discours sera distribué.

M. Mohammad Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque vous avez demandé que les interventions soient brèves, et pour prouver que ma délégation est comme d'habitude disposée à coopérer avec vous, je ne lirai que des extraits du texte que j'ai préparé.

Six mois se sont écoulés depuis que les parties ont signé l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, mais la situation en République démocratique du Congo ne s'est pas améliorée et continue d'être profondément préoccupante. L'Accord de paix reste très fragile. Ma délégation ne peut qu'être d'accord avec le jugement porté par le Secrétaire général, à savoir que

> «l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est porteur de l'espoir le plus tangible de règlement du conflit en République démocratique du Congo». (*S/2000/30, par. 86*)

Nous sommes fermement convaincus que la paix et la stabilité futures de la région dépendent de la réussite de la mise en oeuvre de l'Accord. Ma délégation s'associe aux autres membres du Conseil pour demander à nouveau à toutes les parties de respecter cet accord et d'utiliser plus efficacement la Commission militaire mixte afin de répondre aux violations alléguées de l'Accord. Le conflit en République démocratique du Congo ne peut être réglé sans les pleines participation et coopération de tous les signataires. Les ayant félicité du bon jugement dont ils ont fait montre en signant l'Accord, nous les exhortons maintenant à faire montre d'une plus grande volonté politique et de davantage d'engagement pour que ce processus fonctionne. Il est impératif que les parties oeuvrent ensemble de bonne foi et qu'elles contribuent positivement à la bonne mise en oeuvre de l'Accord.

Tout en rappelant aux parties leurs obligations et leur engagement à l'égard du processus de paix, nous devons également nous rappeler nos propres responsabilités ici, au Conseil. Le Conseil de sécurité doit tenir ses promesses et agir promptement en vue de déployer une mission de maintien de la paix pleinement constituée en République démocratique du Congo. Si l'ONU devait échouer en République démocratique du Congo, les conséquences en seraient certainement très vastes. La crédibilité même et l'autorité du Conseil seraient remises en question. C'est à la façon dont nous réagissons à la situation en République démocratique du Congo que l'on jugera en fin de compte l'engagement du Conseil quant au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Le temps est le facteur essentiel, car un nouveau retard dans le déploiement des agents de maintien de la paix des Nations Unies risque de faire échouer l'Accord de Lusaka.

La Malaisie se félicite du rapport du Secrétaire général sur le déploiement ultérieur du personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2000/30). Nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle toute force des Nations Unies déployée en République démocratique du Congo devrait nécessairement être importante et dotée du mandat approprié pour assumer la responsabilité de surveiller le cessez-le-feu et de vérifier le retrait des forces étrangères. Il y a en plus la question non encore résolue de savoir qui aura la responsabilité de désarmer tous les groupes armés sur le territoire de la République démocratique du Congo. Tout en appuyant la recommandation du Secrétaire général d'envoyer une force initiale composée de 5 537 officiers et hommes de troupe pour protéger les observateurs militaires et le personnel civil de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), nous soulignons que ce déploiement devra être rapidement suivi d'une présence plus substantielle.

Le déploiement des agents de maintien de la paix des Nations Unies ne garantira pas en lui-même la paix et la sécurité à la République démocratique du Congo et aux autres pays de la région. Ces pays devront assumer la

principale responsabilité de leur sécurité à long terme. La poursuite de l'appui de la communauté internationale dépendra de l'engagement renouvelé et renforcé des signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous demandons donc aux parties de mettre un terme aux hostilités militaires et d'assurer pleinement la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies. Les parties doivent mettre un terme à leur propagande hostile, surtout aux incitations à attaquer des civils non armés.

Le conflit en République démocratique du Congo a une dimension externe et une dimension interne. Il est clair que la solution définitive au conflit devra tenir compte aussi bien des préoccupations de sécurité légitimes de tous les États impliqués que du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la République démocratique du Congo. Nous estimons que le rôle de la Commission militaire mixte est crucial pour le succès du cessez-le-feu et la consolidation de la paix qui suivra. À cet égard, le Conseil devrait appuyer l'initiative consistant à donner à la Commission militaire mixte l'autorité d'application appropriée.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son appui à la tenue d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies, afin de jeter les bases d'une coopération régionale et d'une paix durable. Celle-ci devrait traiter, dans l'ensemble, toutes les questions cruciales et pertinentes qu'affrontent les pays de la région. Une telle conférence viendrait à point nommé et la communauté internationale devrait lui fournir l'élan nécessaire.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie voit dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka une base véritable pour un règlement politique du problème qui se pose en République démocratique du Congo, pour la restauration de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, et pour l'obtention d'un consensus sur les moyens d'assurer la réconciliation nationale, l'unité et le développement démocratique dans le pays.

Nous attachons une grande importance à une bonne coordination des actions entre les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté des États d'Afrique australe pour aider à l'application de l'Accord de Lusaka et pour mobiliser l'aide internationale. La Russie se félicite de la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Berhanu Dinka, et de celle de M. Kamel Morjane à la fonction de représentant spécial pour la République démocratique du Congo.

Dans le même temps, il est évident que la principale responsabilité du respect du cessez-le-feu et de la mise en oeuvre des autres engagements concrets incombent aux parties signataires de l'Accord de Lusaka, qui ont l'obligation de prendre les mesures indispensables pour garantir un fonctionnement efficace du Comité politique et de la Commission militaire mixte.

Nous regrettons de constater que, malgré certains progrès, il n'y a toujours aucune application des dispositions contenues dans la résolution 1234 concernant le retrait des forces non invitées de la République démocratique du Congo; il y a toujours des violations massives du cessez-le-feu; la situation humanitaire reste dramatique et le dialogue national n'a pas été entamé. Nous espérons que le Facilitateur nommé par l'OUA, le Président Masire, sera en mesure de faire avancer les choses.

La Russie appuie l'élargissement des efforts internationaux visant à parvenir à un règlement du conflit en République démocratique du Congo, y compris le déploiement d'une mission des Nations Unies dans ce pays. Ce déploiement devrait être synchronisé avec le rythme des progrès du processus de paix et, lorsque les conditions nécessaires seront réunies, il devrait comprendre une vaste opération de maintien de la paix. Les conditions nécessaires sont que les belligérants respectent effectivement le cessez-le-feu, que la volonté de résoudre les différends de façon constructive soit démontrée et que la sécurité du personnel international soit assurée. Tout cela est essentiel pour garantir le succès de l'opération. L'échec d'une telle opération aurait des conséquences extrêmement négatives pour l'évolution ultérieure de la situation dans la région et, également, pour l'autorité des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

À cause de la nature complexe du conflit en République démocratique du Congo, tout règlement ne peut être que complexe. Trouver la bonne solution politique est l'un des éléments clefs du processus, une solution qui garantirait la sécurité et l'inviolabilité des frontières de tous les États de la région, sur la base des principes de non-ingérence dans les affaires internes des autres États et du non-recours à la force, conformément à la Charte des Nations Unies.

Les mécanismes et garanties spécifiques propres à assurer la sécurité sur les frontières communes après le retrait des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo pourraient être mis au point dans le cadre de l'Accord de Lusaka sur le plan bilatéral et au niveau régional, avec un large soutien international. Dans ce contexte, nous appuyons l'idée d'une conférence interna-

tionale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

La Russie continuera d'apporter son aide au processus de paix en République démocratique du Congo dans le cadre de l'Accord de Lusaka et à travers les décisions du Conseil de sécurité. Nous sommes également prêts à étudier la participation éventuelle de la Russie aux efforts internationaux pour répondre à la situation humanitaire en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur est le représentant du Portugal, qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Monteiro (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie — et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, s'alignent sur cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de votre initiative, Monsieur le Président, de concentrer au mois de janvier les débats du Conseil sur l'Afrique et, aujourd'hui, sur la République démocratique du Congo. D'autre part, nous saluons chaleureusement la présence à cette réunion importante des chefs d'État de l'Angola, du Mozambique, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Zambie et du Zimbabwe. J'aimerais également enregistrer la participation à cette séance de ministres des Gouvernements de la Belgique, du Burundi, du Canada, de la France, du Mali, de la Namibie et du Royaume-Uni, ainsi que du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

La séance du Conseil d'aujourd'hui montre très clairement qu'il existe une volonté politique, dans la région et au sein de la communauté internationale, de faire progresser la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et, plus largement, dans la région des Grands Lacs. Mais la paix et la sécurité dans la région ne sont réalisables que si elles ont des bases solides. L'Union européenne estime que l'Accord de Lusaka est la meilleure base pour le règlement du conflit.

L'Union européenne regrette que le respect des dispositions de l'Accord de Lusaka par les parties soit loin d'être parfait et que la mise en oeuvre ait pris beaucoup de retard. Sans un engagement total et soutenu, la communauté internationale des pays donateurs, dont l'Union européenne représente la plus grande partie, constatera que son aptitude à contribuer au processus de paix en République démocratique est limitée. Toutefois, la présence cette semaine, ici à New York, des dirigeants des États signataires de l'Accord de Lusaka offre aux parties une remarquable occasion de rétablir les faits et d'indiquer clairement leur engagement vis-à-vis de l'Accord et de sa mise en oeuvre. Nous espérons que l'un des résultats des débats de cette semaine sera une déclaration claire et crédible dans ce sens. Une telle déclaration offrirait une base solide pour le déploiement ultérieur des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Il y a un certain nombre d'autres objectifs fondamentaux pour cette semaine. L'Union européenne estime que des progrès doivent également être réalisés pour mettre en place les institutions et circuits essentiels qui constitueront le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. À cet égard, l'Union européenne estime que la Commission militaire mixte a un rôle fondamental à jouer, et nous encourageons les efforts menés pour intégrer ses activités avec celles de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo. L'Union européenne souligne également la nécessité de réaliser un processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des milices qui opèrent actuellement dans la région. Nous espérons également que l'on accomplira cette semaine des progrès sur les moyens d'atteindre un tel objectif. Enfin, l'Union européenne est prête à apporter son appui au dialogue national en République démocratique du Congo, ce dernier étant un élément fondamental du processus de réconciliation en République démocratique du Congo. L'Union européenne offrira le financement nécessaire pour faciliter le dialogue politique dès que les parties elles-mêmes montreront qu'elles sont vraiment prêtes à entamer ce processus. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de la désignation de Sir Ketumile Masire en tant que Facilitateur du dialogue national et elle est prête à l'aider dans l'accomplissement de son mandat. L'Union européenne souligne qu'il est nécessaire que le dialogue puisse commencer le plus rapidement possible.

Ce sont les objectifs auxquels nous espérons voir les parties travailler cette semaine.

L'Union européenne estime que l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, ont un rôle vital à jouer dans le processus de paix. L'Union européenne a l'intention de fournir l'appui nécessaire au succès de la Mission de l'Or-

ganisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa deuxième phase d'élargissement et dans une troisième phase ultérieure de maintien de la paix en République démocratique du Congo. S'agissant de la deuxième phase, nous nous félicitons des recommandations du Secrétaire général sur le déploiement de 500 observateurs militaires avec une force de l'ONU. À cet égard, l'Union européenne souligne l'importance d'assurer une protection adéquate de ce personnel des Nations Unies.

Comme l'illustre le très haut niveau de représentation des pays de la région des Grands Lacs aujourd'hui, il faut envisager dans un contexte régional tout règlement du conflit en République démocratique du Congo. C'est pourquoi l'Union européenne réaffirme son appui à une éventuelle conférence internationale sur la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs, qui serait chargée d'examiner et de résoudre les causes sous-jacentes du conflit dans la région. L'Union européenne encourage l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et tous les pays africains concernés à entamer des préparatifs dès que les principaux éléments de l'Accord de Lusaka seront mis en oeuvre, et se déclare prête à coopérer avec les parties en fournissant une aide financière et technique à cet effet.

L'Union européenne demeure vivement préoccupée face aux immenses souffrances humaines causées par le conflit à la population civile de la région, notamment face à la situation dramatique subie par un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Nous soulignons l'importance de l'accès des organisations humanitaires aux personnes dans le besoin. L'Union réaffirme l'importance qu'elle attache au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier pour la protection des enfants et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants combattants.

L'Union européenne est pleinement déterminée à appuyer les initiatives qui ramèneront la paix en Afrique. D'autre part, elle s'occupe activement d'aider les pays africains à développer leur économie. Il reste que l'assistance à la reconstruction et au relèvement de la République démocratique du Congo ne peut se faire que si les conditions nécessaires de sécurité et de paix sont garanties. L'Union européenne demande donc aux dirigeants aujourd'hui présents de saisir cette occasion historique d'instaurer la paix en République démocratique du Congo et dans toute la région, et ce, dans l'intérêt de sa population entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité à notre distingué, oserais-je dire bien aimé, Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui partira dans deux heures environ pour Moscou où il effectue une visite de grande importance. Nous lui présentons nos meilleurs voeux et le remercions de s'être associé à nous en cette phase du processus, et nous saluons de nouveau ses efforts considérables pour servir la cause de la paix en République démocratique du Congo et traiter d'autres questions dans son voyage à Moscou.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> «Le Conseil de sécurité exprime sa gratitude aux chefs d'État de l'Angola, du Mozambique, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Zambie et du Zimbabwe, et aux Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Burundi, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la Namibie, au Vice-Premier Ministre et Ministre belge des affaires étrangères, au Ministre délégué français à la coopération et à la francophonie, au Ministre d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth et au Ministre malien des forces armées, qui ont participé à la séance qu'il a consacrée, le 24 janvier 2000, à la République démocratique du Congo. Il exprime également sa gratitude au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), au représentant du Président de l'OUA et au Facilitateur du dialogue national congolais désigné par l'OUA. Leur présence et leurs déclarations témoignent de leur attachement renouvelé à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka (S/1999/815) et à la recherche d'une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région. Leur présence à New York conforte en outre les progrès faits lors du Sommet de Maputo, le 16 janvier 2000, et de la réunion du Comité politique, à Harare, le 18 janvier 2000. Le Conseil espère que de tels progrès se poursuivront lors de la prochaine réunion du Comité politique et lors du sommet des signataires de l'Accord.
>
> Le Conseil demande instamment à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de s'appuyer sur les acquis de ces réunions pour créer et entretenir le climat nécessaire à l'application intégrale de l'Accord. Il souligne l'importance d'un calendrier d'exécution révisé pour l'application intégrale et effective des éléments de l'Accord.

Le Conseil réaffirme l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo, y compris sur ses ressources naturelles, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'OUA. À cet égard, il réitère son appel en faveur de la cessation immédiate des hostilités et du retrait en bon ordre de toutes les forces étrangères hors du territoire de la République démocratique du Congo conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il réaffirme son appui à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et réaffirme également ses résolutions 1234 (1999) du 9 avril 1999, 1258 (1999) du 6 août 1999, 1273 (1999) du 5 novembre 1999 et 1279 (1999) du 30 novembre 1999.

Le Conseil se félicite du rapport du Secrétaire général daté du 17 janvier 2000 (S/2000/30). Il se déclare déterminé à favoriser l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il a donc commencé à examiner une résolution autorisant un élargissement du mandat actuel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans l'esprit de ce que recommande le Secrétaire général dans son rapport. Il exprime son intention d'agir promptement sur cette base. Il exprime aussi son intention d'envisager en temps opportun de préparer une nouvelle phase du déploiement de l'ONU et des mesures supplémentaires. Il accueille avec satisfaction les déclarations faites par les chefs d'État et de délégation à l'appui des propositions du Secrétaire général. Il se félicite de l'arrivée du Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, exprime son soutien à ses efforts et invite instamment toutes les parties à lui prêter assistance et à coopérer avec lui dans l'accomplissement de ses fonctions, selon ses besoins.

Le Conseil est favorable à la création d'une structure MONUC/Commission militaire mixte coordonnée, avec un siège commun et des structures d'appui communes. Il est convaincu que c'est là une mesure d'importance décisive pour permettre à l'ONU de mieux soutenir l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il demande instamment aux États Membres et aux organismes donateurs de continuer à aider la Commission.

Le Conseil souligne l'absolue nécessité d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies déployé pour appliquer le processus de Lusaka et affirme qu'un tel climat de coopération est une condition préalable essentielle du succès de l'application du mandat de la MONUC en République démocratique du Congo. Il appelle tous les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka à garantir la sécurité, la sûreté et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et du personnel associé, et estime que la déclaration du Président de la République démocratique du Congo sur la sécurité de la MONUC et du Représentant spécial du Secrétaire général est importante à cet égard.

Le Conseil souligne l'importance du dialogue national prévu par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et affirme qu'il doit s'agir d'un processus démocratique, ouvert et sans exclusive, conduit en toute indépendance par le peuple congolais sous l'égide du Facilitateur désigné. Il affirme en outre que le dialogue national est le meilleur moyen, pour toutes les parties congolaises, de réfléchir à l'avenir politique de la République démocratique du Congo.

Le Conseil approuve tout à fait la désignation de l'ex-Président du Botswana, Sir Ketumile Masire, comme Facilitateur du dialogue national que prévoit l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et invite les États Membres à apporter leur plein appui, financier et autre, à ses efforts et à l'ensemble du processus. Il se félicite du fait que le Président de la République démocratique du Congo se soit déclaré disposé à ouvrir le dialogue national et à garantir la sécurité de tous les participants.

Le Conseil insiste sur le fait que l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes doivent continuer leurs opérations de secours humanitaires et de promotion et de suivi des droits de l'homme en jouissant de conditions acceptables de sécurité, d'une liberté de mouvement et d'une liberté d'accès aux zones touchées. Il se déclare gravement préoccupé par la situation humanitaire en République démocratique du Congo et par l'insuffisance des réponses reçues par l'ONU à la suite de l'appel global qu'elle a lancé dans le secteur humanitaire. Il invite donc instamment les États Membres et les organismes donateurs à dégager les fonds nécessaires pour que les opérations humanitaires puissent se poursuivre en toute sécurité et en toute liberté en République démocratique du Congo.

Le Conseil se déclare préoccupé par le fait que la présence en République démocratique du Congo de groupes armés non signataires et non encore démobilisés constitue une menace pour le processus de Lusaka.

Il constate que le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réinsertion (DDRR) figurent parmi les objectifs fondamentaux de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il souligne qu'un plan de DDRR crédible doit être fondé sur un ensemble complet de principes convenus.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par la circulation illicite d'armes dans la région et demande instamment à tous les intéressés d'y mettre un terme.

Le Conseil apprécie la façon dont le Président de la Zambie continue de diriger le processus de paix et la contribution vitale qu'apporte la Communauté de développement de l'Afrique australe, par le canal de son président, le Président du Mozambique. Il exprime aussi sa gratitude au Président en exercice de l'OUA, le Président de l'Algérie, et au Secrétaire général de l'OUA pour le rôle vital que joue l'Organisation dans le processus de Lusaka. Il les exhorte à poursuivre les efforts essentiels qu'ils déploient en étroite coopération avec le Conseil de sécurité et le Secrétaire général.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/2.

La prochaine séance publique du Conseil de sécurité sur l'Afrique aura lieu le lundi 31 janvier. Le Président Chiluba reste à New York pour prononcer une dernière déclaration d'ordre général, qui dépassera la question de la République démocratique du Congo. Nous invitons d'autres orateurs à participer au débat. Je remercie tous ceux qui ont participé à cette séance. Nous nous réjouissons déjà de passer le marteau à nos amis argentins mardi prochain.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.